

AJAC : prise en compte des ECTS acquis

À transmettre au plus tard le 1^{er} septembre 2019 à votre gestionnaire de formation

Vous devez avoir acquis au minimum 42 ECTS au titre des deux semestres de l'année non validée avec au maximum 12 ECTS manquant sur un semestre (cf. Charte des examens).

Joindre impérativement vos relevés de notes.

NOM et Prénom étudiant :

N° étudiant :

Coordonnées téléphoniques :

Inscription pour 2019-2020 en : L1 L2 L3

Mention et éventuellement portail ou parcours :
.....

Formation suivie l'année précédente :

UE validées en 2018-2019 :
.....
.....

Date :

Signature :

Partie réservée à l'administration

Avis favorable

Avis défavorable

Motif :

Date :

Le responsable pédagogique :